



Direction des Relations Humaines

Mesdames et Messieurs les Représentants du personnel

Ref :

Contact :

Objet : Négociations portant sur la politique RH
2015/2017

Orléans, le 05 FEV. 2015

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 décembre 2014, vous avez été associés aux réflexions menées par le Département du Loiret pour projeter le service public départemental et préparer la régionalisation dans un contexte de contraintes budgétaires et d'évolution institutionnelle.

À cet effet, vous avez été sollicités pour mener, sous le pilotage de Monsieur Jean-Charles Manrique, Directeur général des services départementaux, des travaux visant à rechercher des leviers notamment pour ce qui concerne la politique des ressources humaines.

Depuis le 14 janvier 2015, des échanges bilatéraux ont été également organisés avec Monsieur Frédéric Chaduteau, Directeur des Relations Humaines, au cours desquels vous avez fait part d'un certain nombre d'axes de réflexion que vous jugez prioritaires dans le cadre du processus de négociations.

Monsieur Jean-Charles Manrique vous a proposé un mode opératoire qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda social et qui sera placé sous la conduite de Monsieur Jean-Pierre Gabelle, Conseiller général du Loiret.

Cette méthode de travail repose sur des travaux de rédaction commune d'un accord-cadre visant à identifier les actions à mener en matière de politique de ressources humaines, les leviers et les engagements pour la période de 2015 à 2017.

Confirmé sous la forme de réunions hebdomadaires (les lundis), le processus de négociations s'appuiera sur les thématiques suivantes :

Titre I – Maîtriser la masse salariale, sauvegarder l'emploi au sein du Département du Loiret : notamment les sujets suivants :

- Les effectifs permanents ;
- La politique de remplacement ;
- La mutualisation des compétences ;
- La mobilité interne des compétences ;
- La charte de la mobilité.

Titre II – Promouvoir les métiers et les compétences des agents du Département du Loiret
– Adapter le service public départemental : notamment les sujets suivants :

- La valorisation du mérite par l'encouragement à la préparation des concours et des examens professionnels ;
- Une « bourse » interne des talents ;
- La cartographie des métiers et des compétences ;
- L'accompagnement des agents dans la prise de poste, de l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles compétences.

Titre III – Rendre attractives les carrières et les rémunérations au Département du Loiret :
notamment les sujets suivants :

- Le régime indemnitaire ;
- La Nouvelle Bonification Indiciaire ;
- Le plan d'intéressement ;
- L'indemnité de départ volontaire ;
- La charte de la mise à disposition ;
- Les droits des agents.

Titre IV – Améliorer les conditions de travail au Département du Loiret : notamment les
sujets suivants :

- La prévention de l'absentéisme ;
- La flexibilité du travail ;
- Le Compte Epargne Temps ;
- Le don de jours de repos ;
- Le télétravail ;
- Le plan de déplacement durable ;
- Le développement de la dématérialisation des procédures ;
- La politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail ;
- La qualité de vie au travail ;
- Le schéma de restauration ;
- Le handicap ;
- Le reclassement professionnel.

Titre V – Consolider l'Action sociale au profit des agents du Département du Loiret et de
leurs familles : notamment les sujets suivants :

- Le CNAS ;
- Le développement de prestations de service du quotidien sur le lieu de travail ;
- La complémentaire santé et la prévoyance.

Cette lettre de cadrage a pour vocation d'en fixer les orientations. Elle ne se veut pas exhaustive et elle n'a pas vocation à brider l'innovation, nécessaire à notre démarche de dialogue social ouvert et constructif.

Les enjeux de ces négociations sont importants. Il s'agit en effet de :

- Maintenir l'employabilité des agents départementaux en favorisant le développement des compétences par la formation et les changements de postes ;
- Améliorer les conditions de travail des agents ;
- Résorber l'emploi précaire ;
- Valoriser le mérite des agents (concours, examens professionnels, régime indemnitaire) ;
- Porter une attention particulière aux droits des agents.

Je compte donc sur le sens des responsabilités de chacun qui permettra, j'en suis sûr, de trouver des consensus favorables à tous.

C'est dans cet esprit que je souhaite que se déroulent nos travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Eric DOLIGÉ,
Président du Conseil Général,
Sénateur du Loiret